

INZINZAC LOCHRIST, le 12 octobre 2022

DECISION – ACQUISITION D’UN VEHICULE BATIMENT ET REPRISE DE L’ANCIEN

Le Maire de la Commune d’Inzinzac-Lochrist

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tout marché public et des accords-cadres jusqu'à un montant de **214 000 euros HT** ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l’offre effectuée par le garage ideal autos Lorient;

Considérant l’obligation de remplacer le véhicule « bâtiment » déclaré non conforme et devant être déclassé ;

Considérant les devis pour véhicule de type Master L2H2 3,5 T dCI110 ch ;

Considérant les crédits disponibles ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Le contrat est attribué à la société IDEAL AUTOS LORIENT, 944, rue Jean Marie Djibaou 56 600 Lanester, Siren 751 627 191 , pour un montant 18 523,76€ TTC. Ce contrat prévoit la reprise du véhicule immatriculé 3408-XA-56 pour un montant de 500,00 € TTC.

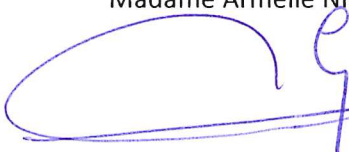

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et un extrait sera publié sur le site Internet dédié de la Mairie.

Le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, l’objet d’un recours gracieux, ou d’un recours devant le Tribunal administratif de Rennes, qui peut être saisi soit par téléprocédure (www.telerecours.fr) soit par voie postale (Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte, CS44416, 35044 Rennes Cedex).

Le Maire,

Madame Armelle NICOLAS.

Certifié Exécutoire lors de la publication en ligne le :